

Annexe I : La formation complémentaire par la recherche (FCPR) dans le corps des inspecteurs de la santé publique vétérinaire - Note d'information à l'attention des candidats potentiels.

(Version Janvier 2011)

NB :

Les informations ci-dessous visent à guider les ISPV candidats potentiels à une FCPR. Elles sont données à titre indicatif, sans préjudice de l'évolution de la politique du corps ou du ministère en matière de FCPR. Elles n'engagent pas l'Administration, notamment pour ce qui est du nombre de postes attribués chaque année dans cette voie.

PLAN :

1/ Introduction

2/ Les objectifs de la FCPR

3/ Le choix du sujet

3.1/ L'initiative de proposition des sujets

3.2/ Les critères de choix

4/ Les agents concernés

5/ Aspects administratifs et financiers

1/ INTRODUCTION

La formation complémentaire par la recherche (FCPR) permet à des fonctionnaires des corps A+ scientifiques de l'Etat de compléter leur formation et leur *curriculum vitae* par la préparation d'une thèse de doctorat.

Cette possibilité a été ouverte aux agents du corps des vétérinaires inspecteurs – intégré depuis dans celui des inspecteurs de la santé publique vétérinaire - en 1998. Depuis, quelques postes sont attribués chaque année.

La FCPR s'adresse :

- aux élèves issus de l'ENSV, dans le prolongement direct de la formation initiale ;
- à des agents en poste, après un premier parcours professionnel, âgés de 30 / 35 ans au plus, même si tout autre dossier pourra être examiné, dans le cadre de projets professionnels bien définis.

La formation s'étend généralement sur **quatre ans**, la première année étant consacrée à la préparation et soutenance d'un master 2 (ex DEA).

La FCPR n'a pas pour objectif, *a priori*, de former des chercheurs de carrière. Les agents concernés sont destinés à occuper des postes de niveau national ou international, susceptibles de valoriser les compétences acquises après la soutenance de leur thèse. Néanmoins, le suivi des anciens bénéficiaires d'une FCPR montre que des cas particuliers de poursuite de la carrière dans la recherche existent, si l'apprenti chercheur a réussi son intégration dans les réseaux de production des normes et participe significativement à la stratégie d'influence française.

A compter de l'année 2006, l'ENSV ¹ a été désignée par le chef du corps des ISPV comme point de contact pour la préparation et le suivi des FCPR des ISPV.

2/ LES OBJECTIFS DE LA FCPR

Pour le corps des ISPV :

- enrichir le corps de compétences nouvelles et de profils d'excellence ;
- valoriser la formation scientifique initiale des ISPV ;
- aligner la politique d'excellence scientifique du corps sur celle des grands corps techniques de l'Etat (le corps des IPEF, qui encourage la FCPR depuis plusieurs décennies², a un objectif de 15 à 20 % d'agents titulaires d'un « PhD ») ;
- favoriser l'essaimage d'ISPV dans certains postes à profil particulier, au niveau national et international (une thèse de doctorat, équivalente au « PhD », constitue en effet un avantage concurrentiel majeur pour l'accession à certains postes dans les organisations communautaires ou internationales [OMS, FAO, OIE...]) ;
- donner à des ISPV motivés l'opportunité d'une carrière spécifique, au service de la collectivité ;
- (...)

Pour le ministère employeur (notamment la DGAL, employeur principal des ISPV – voir Annexe VI de ce document) :

- disposer de compétences internes de haut niveau dans des domaines spécifiques ou émergents (épidémiologie, analyse des risques, économie de la santé, nouvelles approches de l'inspection, etc.), permettant notamment d'intégrer plus rapidement certains concepts ou approches dans l'évolution réglementaire et les méthodes de gestion des risques ;
- s'enrichir d'agents qui, sur une base métier commune, ont acquis une approche différente des questions traitées ;
- entretenir ou créer des liens privilégiés avec certaines structures de recherche et d'appui technique, partenaires quotidiens (AFSSA, ENV, CIRAD) ou plus éloignées (INRA, Institut Pasteur, CNRS, etc.) ;
- faciliter le dialogue avec les organismes scientifiques et techniques grâce à des agents qui :
 - disposent de réseaux de relations dans le milieu scientifique dans lequel ils ont évolué ;

¹ ENSV, Michel MAS, 1 avenue Bourgelat, 69280 Marcy l'étoile m.mas@ensv.vetagro-sup.fr – 04.78.87.25.39

² Cf. Séminaire ENGREF « 25 ans de FCPR » : http://www.agroparistech.fr/IMG/pdf/Bilan_25_ans_FCPR.pdf

- peuvent jouer un rôle d'interface entre les approches scientifiques et administratives (ou entre celles de l'évaluateur et celles du gestionnaire) – tant pour traduire les besoins et questionnements du gestionnaire vers l'évaluateur que pour intégrer les réponses des scientifiques ;
- disposer de négociateurs pouvant afficher un « PhD »(particulièrement valorisé dans certaines enceintes internationales par exemple) ;
- mieux évaluer les argumentaires et études présentés par certains partenaires, au niveau national comme dans le cadre de négociations internationales ;
- disposer, grâce à l'essaimage, d'un réseau d'appuis stratégiques, notamment dans les organismes scientifiques et internationaux ;
- (...)

Pour l'agent :

- contribuer à l'accroissement de ses connaissances scientifiques ;
- enrichir sa formation scientifique, thématique, méthodologique, etc. en visant l'excellence ;
- acquérir des compétences par la recherche : modes de raisonnement, construction d'une question de recherche, autonomie et innovation dans l'élaboration des questions scientifiques, synthèse bibliographique, approches méthodologiques, rédaction d'articles scientifiques, etc.
- enrichir son réseau relationnel et son *curriculum vitae* ;
- s'ouvrir des opportunités de carrière diversifiées ;
- (...)

Pour l'école d'application :

- moyen d'attirer les éléments les plus prometteurs vers les corps techniques supérieurs³ ;
- outil de politique scientifique des écoles d'application : ces thèses, financées, avec un débouché professionnel acquis, sont un moyen de prendre des risques, en bousculant les champs scientifiques, en ouvrant des brèches dans les disciplines établies ;
- (...)

Les affectations à l'issue de la FCPR

Le principe général retenu pour le corps des ISPV est que les agents sont affectés, après leur thèse, dans un service de l'Administration où leur formation pourra être valorisée. Ils ne se destinent pas, sauf cas particulier, à une carrière de chercheurs⁴.

L'affectation répondra aux besoins de l'Administration *employeur*, plus particulièrement du ministère chargé de l'agriculture, en cohérence avec la stratégie du corps des ISPV. Bénéficier d'une FCPR implique une certaine disponibilité quant aux postes occupés ensuite.

Il n'y a pas de profil de carrière type pour les agents issus de la FCPR. Chaque projet sera construit de façon personnalisée, en intégrant l'ensemble des paramètres individuels, contextuels et politiques.

Le profil de carrière pressenti sera demandé au candidat lors de la présentation de son projet de FCPR devant la Commission de sélection.

3/ LE CHOIX DU SUJET

3.1/ L'initiative de proposition des sujets

Les thèmes de recherche retenus se situeront au carrefour des préoccupations de trois partenaires : le thésard, l'Administration (Annexe VI) et le laboratoire d'accueil. Chacun de ceux-ci peut être à l'initiative d'une proposition, qui, si elle retient l'intérêt des deux autres, pourra être amendée ou précisée par des échanges itératifs.

Le candidat

³ L'enjeu est légèrement différent pour l'ENSV déjà bien positionnée pour sélectionner les mieux classés des sorties d'ENV (à noter que 2 ISPV issus d'écoles d'ingénieurs ont fait le choix FCPR).

⁴ Pour se consacrer à une carrière dans la recherche, l'ISPV devra être affecté (en mise à disposition ou détachement) dans un organisme de recherche, son poste étant imputé sur les « compteurs » correspondants.

Les candidats auront intérêt à faire connaître le plus tôt possible leur intention de déposer un dossier, ainsi que, le cas échéant, leur disponibilité pour étudier des propositions dans un ou plusieurs domaines.

Le candidat motivé par une thématique peut prendre l'initiative de son sujet et trouver un laboratoire d'accueil. Il est fortement recommandé d'informer très en amont l'ENSV de ce choix, afin de valider la recevabilité du projet.

L'Administration

En pratique, les besoins seront principalement exprimés par la Direction générale de l'alimentation (DGA) mais aussi par la DGER, la DGPAAT et la DPMA, ou par le chef de corps.

Chaque Direction Générale peut proposer, par l'intermédiaire du groupe FCPR du CGAAER ou de l'ENSV, soit des thématiques, soit des laboratoires susceptibles de préciser le sujet. Chaque Direction Générale joue par ailleurs un rôle clef pour hiérarchiser l'intérêt des sujets proposés par les laboratoires et les candidats.

Les laboratoires d'accueil

Des laboratoires proposent des sujets de FCPR, soit de leur propre initiative, soit en réponse à une sollicitation de l'ENSV (voir procédure en Annexe II).

3.2/ Les critères de choix

Le choix du sujet de recherche doit être orienté, avant tout, par le profil, au sens large, qui sera acquis par le candidat à l'issue de la thèse (plutôt que par l'intérêt du résultat des travaux en lui-même). Il s'agit bien d'une formation par la recherche.

Ce choix résulte d'une adéquation entre les besoins et enjeux de l'employeur, les aspirations du candidat, l'équipe d'accueil et la thématique scientifique.

Tout en s'appuyant sur les thématiques scientifiques et techniques du cœur du métier des ISPV, la politique du corps des ISPV conduit à faire émerger des thèses dans des domaines pluridisciplinaires, voire transdisciplinaires (sciences intégratives⁵, humaines et sociales⁶). Une composante internationale sera particulièrement intéressante, soit un travail à l'étranger, soit en travail comparatif.

Critères relatifs à la structure d'accueil (laboratoire / unité de recherche) :

- organisme d'appartenance (notamment, renforcement ou élargissement du réseau de laboratoires partenaires de la DGA) ;
- production scientifique de l'équipe (de l'unité de recherche) ;
- ouverture - partenariats français et étrangers, en particulier positionnement européen ;
- taille et structure de l'équipe (et le cas échéant, de l'unité dans laquelle elle s'intègre) / personnel permanent (dont HDR) et doctorants ;
- travaux et contrats en cours / financements acquis ou en cours d'acquisition ;
- capacité d'encadrement du futur doctorant : qualités propres de l'encadrant proposé / expérience en tant que directeur de thèse ;
- possibilité de réaliser une thèse en cotutelle avec un laboratoire étranger (temps partagé) ;
- etc.

*Les renseignements consignés en **Annexe II** constituent une note d'information à l'intention des laboratoires / unités de recherche susceptibles de proposer des sujets de thèse.*

Critères relatifs au projet :

- pertinence thématique du projet ;
- notions, compétences, méthodologies, qui seront acquises par l'étudiant ;
- pertinence de la question scientifique ;

⁵ Les thèses en sciences intégratives sont souvent interdisciplinaires car elles concernent les sciences systémiques. Elles abordent souvent des problèmes de sécurité, d'épidémiologie, de modélisation. Les sujets ne correspondent pas toujours à un laboratoire donné et à un champ disciplinaire déterminé.

⁶ Sciences humaines et sociales : économie, droit, sciences politiques, sociologie, sciences de la gestion, géographie humaine, etc.

- faisabilité, notamment en termes d'acquisition de données ;
- publications envisagées et communication des résultats ;
- contacts développés ou envisagés pour étoffer le carnet d'adresses du candidat (ex. séjours dans laboratoires étrangers).

L'Annexe III recense les sujets des FCPR déjà engagées par des ISPV

4/ LES AGENTS CONCERNES

Trois publics peuvent schématiquement être identifiés :

- les élèves sortant de l'ENSV ;
- les agents jeunes (30/35 ans au plus) après une première expérience professionnelle ;
- les autres agents dans certains cas particuliers.

NB : Les stagiaires recrutés par voie de concours externe, qui suivent le cursus de 2ème année à l'ENSV, se rattachent, selon leur profil, à l'une ou l'autre de ces catégories.

Elèves à l'issue de l'ENSV

La FCPR est préférentiellement offerte aux élèves / stagiaires de l'ENSV, dans la poursuite de leur formation scolaire.

Avantages :

- sortant des ENV puis de l'ENSV, ces élèves sont dans une dynamique d'étudiants ;
- la FCPR se situe en début de carrière et pourra être valorisée tout au long de celle-ci ;
- ceci correspond à la conception généralement admise de la FCPR (par le corps des IPEF, par le SRH).

Limites :

- le projet de carrière de l'agent n'est pas forcément mûri ;
- le risque de choisir cette voie pour reculer l'entrée dans la vie active plus que par vocation ;
- du fait de la nécessité, le cas échéant, d'un premier poste opérationnel permettant d'acquérir une culture professionnelle, notamment en administration centrale, ces agents risquent d'être frustrés lors de leur prise de fonction à l'issue de la FCPR.

Agents jeunes ayant acquis une première expérience professionnelle

Une FCPR peut être envisagée après une première expérience professionnelle, à l'âge de 30/35 ans, afin que l'investissement réalisé puisse être valorisé au cours de la carrière de l'agent.

Avantages :

- projet professionnel plus mûr, ainsi que le choix du sujet et du laboratoire d'accueil ;
- l'expérience du terrain, la connaissance des services vétérinaires, sont acquises avant la thèse ;
- les possibilités de développement de carrière de l'agent peuvent mieux être identifiées par le corps.

Limites :

- difficulté de reprendre un travail de recherche ;
- la place de subordonné réservée aux thésards dans certains laboratoires peut être difficile à supporter après avoir assumé des responsabilités.

Autres agents

L'accès à la FCPR pour des agents expérimentés, notamment qui ont déjà occupé des postes à responsabilité, pourra, exceptionnellement, être envisagé, en fonction du projet professionnel associé.

5/ ASPECTS ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

Rémunération

Les ISPV en FCPR perçoivent leur traitement indiciaire et environ 90% des primes liées.

Notation

Rattachés administrativement à l'ENSV, les ISPV en FCPR y constituent un groupe indépendant pour l'application des critères de notation.

Pour le laboratoire d'accueil

Le laboratoire d'accueil s'engage à fournir au thésard tous les moyens nécessaires au bon déroulement de son travail. Ces moyens doivent impérativement être négociés et précisés lors de l'élaboration du projet, éventuellement dans le cadre de conventions spécifiques.

6/ PROCEDURE DE CANDIDATURE ET DE SELECTION

Le dossier de candidature

Des indications seront fournies au candidat par l'ENSV pour la présentation du dossier de candidature et la date limite de dépôt. Le dossier doit être une co-construction entre le candidat et le laboratoire.

Le suivi des FCPR

Il est assuré par l'ENSV et se concrétise annuellement par :

- une participation de l'ENSV au comité de pilotage de la thèse ;
- une audition de tous les ISPV en cours de formation organisée par l'ENSV, avec le concours du CGAAER, des directions centrales du MAP et des organismes de recherche concernés.

Cette audition s'effectue sur la base d'un dossier préalable et d'une présentation orale. A l'issue de cette audition, toute disposition complémentaire peut être envisagée (réorientation d'un sujet, délais, mais aussi suspension du projet, le cas échéant).

ANNEXE II

FCPR des ISPV :

NOTE D'INFORMATION AUX LABORATOIRES / UNITES DE RECHERCHE SUSCEPTIBLES DE PROPOSER DES SUJETS DE THESE

L'attribution par le Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire (MAAPRAT) d'une formation complémentaire par la recherche (FCPR) aux candidats du corps des inspecteurs de la santé publique vétérinaire (ISPV) est décidée chaque année par la **Commission des spécialistes et de la FCPR**⁷ (sur avis d'un groupe de travail spécialisé), qui se réunit en séance plénière fin mai.

Les candidats retenus disposeront de 4 ans au maximum pour soutenir leur thèse de 3^{ème} cycle, la 1^{ère} année étant éventuellement consacrée à l'obtention d'un master⁸ (les candidats déjà titulaires d'un diplôme équivalent au master disposeront de 3 ans).

Les ISPV qui bénéficient d'une FCPR ne sont pas destinés *a priori* à poursuivre une carrière de chercheur, mais réintégreront l'Administration (le plus souvent en administration centrale). La thèse doit d'abord permettre une formation **par** la recherche. Les projets de thèse concernant des thématiques d'intérêt prioritaire pour les Directions Générales du MAAPRAT ou susceptibles de pourvoir le doctorant d'une capacité d'expertise dans un domaine-clé de la santé publique vétérinaire, seront privilégiés.

La préparation d'une thèse par certains ISPV a pour objectifs :

- de former ces agents à la recherche : modes de raisonnement, construction d'une question de recherche, autonomie et innovation dans l'élaboration des questions scientifiques, synthèse bibliographique, approches méthodologiques, rédaction d'articles scientifiques, diffusion des résultats au travers de publications de niveau international, académiques, mais aussi finalisées ;
- de développer leur aptitude à établir des liens et à favoriser le dialogue entre le monde de l'Administration et celui de la recherche ;
- d'enrichir leur carnet d'adresses, en particulier international ;
- de favoriser leur reconnaissance au niveau européen, voire international, et de les préparer ainsi à un essaimage futur.

La formation acquise est plus importante que les résultats de recherche en eux-mêmes. Cependant, il est essentiel que le travail de thèse et les publications qui en découlent soient de haute qualité, afin d'assurer en particulier une reconnaissance internationale équivalente à celle d'un **PhD** anglo-saxon. Cette qualification est en effet indispensable à la reconnaissance internationale, très souvent nécessaire dans la carrière des ISPV.

Le temps contraint pour soutenir la thèse (3 années après l'obtention d'un Master 2 ou l'équivalent) implique un encadrement très présent et efficace, ainsi qu'un suivi régulier du doctorant par un comité de thèse.

L'ISPV est titulaire de l'Administration et doit être positionné en tant que tel.

CHOIX DU PROJET DE THESE

Le choix d'un projet résulte d'une adéquation entre un laboratoire et son équipe, le futur doctorant et le thème traité.

Depuis l'année 2006, la procédure suivante⁹ est mise en place, sous la coordination de l'Ecole nationale des services vétérinaires (ENSV)¹⁰, désignée par le Conseil Général de l'Agriculture, de l'Alimentation et des espaces ruraux (CGAAER) comme point de contact pour la préparation et le suivi des FCPR des ISPV.

1/ Chaque année, les candidats potentiels seront identifiés tant auprès des élèves de l'ENSV que des ISPV déjà en poste, par l'ENSV et les inspecteurs généraux des services vétérinaires référents. Les

⁷ Instance du Conseil Général de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Espaces Ruraux (CGAAER) du MAAPRAT.

⁸ A ce jour, ni le diplôme de Docteur Vétérinaire, ni le Certificat d'Etudes Approfondies Vétérinaires (CEAV) obtenu à l'issue de l'ENSV en sont reconnus comme équivalence.

⁹ Décrite ici de façon très linéaire par souci de clarté, cette procédure doit rester souple et pragmatique.

¹⁰ ENSV, Michel MAS, 1 avenue Bourgelat, 69280 MARCY L'ETOILE / m.mas@ensv.vetagro-sup.fr - 04.78.87.25.39

domaines d'intérêt de ces agents seront précisés avec eux et croisés avec les priorités de l'Administration et les perspectives offertes au corps des ISPV.

- 2/ Les laboratoires potentiellement concernés par les domaines ainsi identifiés seront contactés pour, le cas échéant, proposer des sujets¹¹ conformes aux attentes des candidats et de l'Administration.
- 3/ Les candidats rencontreront les laboratoires autant que de besoin avant que le projet soit arrêté, afin d'assurer une bonne adéquation entre laboratoire d'accueil, candidat et projet de thèse.
- 4/ Les projets de thèse seront examinés par des experts indépendants, pressentis par l'ENSV.
- 5/ Une audition des candidats est organisée au mois de mai par le Groupe de travail FCPR du CGAAER qui évalue et rend un avis sur les projets présentés.
- 6/ Le choix des projets retenus relève de la **Commission des spécialistes et de la FCPR** du CGAAER, en fonction de la qualité respective des projets et du nombre de postes possibles (relevant *in fine* de la seule décision du Secrétariat général du ministère).

ELEMENTS PRIS EN CONSIDERATION POUR L'ATTRIBUTION D'UNE FCPR

Laboratoire / Unité de recherche :

- capacité d'encadrement du futur doctorant : qualités propres de l'encadrant proposé / expérience en tant que directeur de thèse ;
- taille de l'équipe d'accueil (et le cas échéant, de l'unité dans laquelle elle s'intègre) / personnel permanent (dont HDR) et doctorants / ratio HDR/doctorants / nombre de chercheurs / personnel technique ;
- lien avec l'(es) école(s) doctorale(s) ;
- production scientifique de l'équipe (de l'unité) ;
- travaux et contrats en cours ;
- financements acquis ou en cours d'acquisition ;
- ouverture / partenariats français et étrangers, en particulier positionnement européen.

Projet :

- pertinence thématique du projet ;
- pertinence de la question scientifique et production de connaissances ;
- faisabilité, notamment en termes d'acquisition de données (disponibilité des sets de données validées, disponibilité des outils et méthodes, financements prévus, etc.) ;
- adéquation des méthodologies proposées aux objectifs scientifiques ;
- modalités de mobilisation des compétences nécessaires pour traiter de sujets qui ne seraient pas dans le cœur du métier du laboratoire ou de l'unité ;
- notions, compétences, méthodologies qui seront acquises par l'étudiant ;
- pré-requis éventuels à acquérir (formation complémentaire au Master 2, bio-statistiques, biologie moléculaire, ...) / Masters suggérés, formation durant la période doctorale ;
- composition du comité de thèse / calendrier de réunions ;
- publications envisagées et communication des résultats ;
- contacts développés ou envisagés pour étoffer le carnet d'adresses du candidat (ex. séjours dans laboratoires étrangers).

¹¹ Ceci n'exclut pas les démarches spontanées de la part des laboratoires, celles-ci étant réintégrées dans la procédure générale.

ANNEXE III

BILAN AU 01/01/2011 DES ISPV AYANT BENEFICIE D'UNE FCPR

1) LISTE DES THESES SOUTENUES PAR DES ISPV DANS LE CADRE DE LA FCPR

Nom de l'ISPV	Dates	Organisme d'accueil et localisation (thèse)	Thème de recherche	Affectation actuelle
Lilian PUECH	1996 à 2000	CNEVA de Paris UFR de Biologie et Science de la nature Université de Paris 7	Mise au point de techniques innovantes pour l'analyse des phycotoxines diarrhéiques et la mise en évidence des profils toxiques dans les produits de la pêche	Responsable de la mission internationale de l'ANSES au 31/12/110 En instance d'affectation à Tunis / Centre Régional de Santé Animale
Françoise POL	1996 à 2001	AFSSA de Ploufragan Unité Protection Animale Université de RENNES	Approche comportementale et biologique du bien-être chez l'animal d'élevage en système intensif. Cas de la truie dans différents types de logement	ANSES Ploufragan
Pierre Alexandre BELOEIL	1997 à 2001	AFSSA de Ploufragan UMR en épidémiologie porcine et assurance qualité Université Bordeaux II	Identification des facteurs de risque de la contamination des élevages de porcs intensifs naisseurs-engraisseurs par <i>Salmonella enterica</i>	EFSA
Stéphanie MEYER-BROSETA	1997 à 2001	ENVA UMR RISQUAL	Analyse Quantitative des Risques - Modélisation de la transmission de la listériose au travers de la consommation de fromages au lait cru : exemple du Brie de Meaux	DDSV 64 Responsable du service Installations classées
Sophie ROSSI	1998 à 2002	ENV de Lyon UMR 5554 Université Claude BERNARD Lyon I	Analyse épidémiologique et modélisation des le transmission des agents pathogènes chez le sanglier sauvage	ONCFS Unité Sanitaire de la Faune Sauvage (GIERES 38610)
Géraud LAVAL	1998 à 2002	CIRAD – EMVT Ecole doctorale interdisciplinaire sciences et santé Université Claude BERNARD Lyon I	Analyse coût et bénéfice des stratégies de lutte contre la péripneumonie contagieuse bovine au niveau du troupeau dans une région d'Ethiopie	Disponibilité
Karine VALDENNAIRE-BOQUET	1999 à 2003	ENESAD UMR INRA – ENESAD Equipe économie industrielle Université de Bourgogne DIJON	Contribution à l'estimation du rapport coût/avantage concurrentiel de la sécurité sanitaire des aliments (filière lait)	Responsable du département politique de l'alimentation AgroParisTech / ENGREF
Véronique MEUNIER-SOLERE	2000 à 2004	ENV de NANTES LABERCA Ecole doctorale de chimie / biologie Université de Nantes	Détermination qualitative et quantitative du profil métabolique des androgènes et oestrogènes naturels des bovins par chromatographie en phase gazeuse et spectrométrie de masse haute résolution	Adjointe à la Mission Risques Environnement Santé MEEDDM/CGDD/DRI/SR1
Fabienne BITEAU-COROLLER	2002 à 2006	CIRAD – EMVT UR n°16 Programme santé animale Université de Montpellier II	Surveillance et évaluation du risque de transmission des maladies vectorielles émergentes : apport de la capacité vectorielle exemple de la fièvre catarrhale du mouton en France	DSA MAYOTTE BP103 Adresse 97600 MAMOUZOU Adjoint au Directeur
Magali NAVINER	2003 à 2006	ENV de NANTES UMR INRA / ENVN n°1035 Chimiothérapie aquacole et Environnement Université de Nantes	Emergence et persistance de bactéries antibiorésistantes dans la flore des poissons d'élevage suite à des traitements antibiotiques. Risques pour la santé humaine	DGAI Bureau de la qualité des Produits de la Mer et d'Eau Douce
Estelle LOUKIADIS	2003 à 2007	ENV de TOULOUSE UMR INRA / ENVN n°1225 Interactions hôtes agents pathogènes Université de Toulouse	Colibacilles pathogènes dans les effluents d'origine animale : devenir dans l'environnement et appréciation du risque pour la santé publique	Unité de recherche UPSP 5201 Microbiologie alimentaire et prévisionnelle LNR E.Coli VTEC Vetagro-Sup Campus vétérinaire 1 Avenue Bourgeat 69280 MARCY L'ETOILE
Marie Bénédicte PEYRAT	2003 à 2007	AFSSA – LERMD Unité des produits d'hygiène antimicrobien Université de Rennes	Evolution des profils de résistance aux antibiotiques de <i>Campylobacter</i> suite aux procédés d'abattage et de transformation dans la filière volaille	DPMA Mission des Affaires Scientifiques AC/DAC/DPMA/SDRH/MAS
Nicolas PONCON	2004 à 2007	IRD Unité de recherche 016 Laboratoire de lutte contre les insectes nuisibles Université de Montpellier	Evaluation du risque d'introduction, d'installation et de diffusion du paludisme en France dans un contexte de changement global (climat environnement)	DGAI Bureau de la Santé Animale AC/DAC/DGAL/SPRSP/SDSPA/BSA
Coralie LUPO	2004 à 2008	AFSSA de Ploufragan Laboratoire d'études et de recherches avicoles et porcines Université de Rennes	Elaboration d'une méthode de ciblage de l'inspection des lots de volailles à l'abattoir et comparaison aux dispositions réglementaires européennes	IFREMER
Julien FOSSE	2004 à 2008	ENV de Nantes UMR INRA/ENVN Sécurité des aliments (1014) et gestion santé animale (708) Université de Nantes	Valeur informative d'indicateurs ante et post mortem pour la détection des dangers biologiques transmis à l'Homme par la consommation des viandes de Porc	DGAL Bureau de l'Appui Scientifique et Technique AC/DAC/DGAL/SA/SDQA/BAST
Jérémy PINTE	2005 à 2008	UMR INRA/ Université REIMS Champagne Ardennes Fare 614	La migration des composés à partir des matériaux d'emballages plastiques alimentaires	DGAI Bureau de la Législation Alimentaire AC/DAC/DGAL/SA/SDQA/BLA
Alexandre FEDIAEVSKY	2006 à 2009	AFSSA de Lyon et INRA de Theix UR épidémiologie 2346 EPI-A Ecole doctorale Sciences de la vie et de la terre Université de Clermont-Ferrand	Etude épidémiologique de la tremblante en France	DGAI Bureau de la Santé Animale AC/DAC/DGAL/SPRSP/SDSPA/BSA
Clara MARCE	2006 à 2010	ENV de Nantes et RVC UMR gestion santé animale (708) Royal Veterinary College Université de Nantes	Evaluation de l'efficacité épidémiologique et de la rentabilité économique de programmes de maîtrise de la paratuberculose en troupeaux laitiers	31 décembre 2010 EN ATTENTE D'AFFECTATION à la DGAL Bureau de la Santé Animale AC/DAC/DGAL/SPRSP/SDSPA/BSA

2) LISTE DES FCPR EN COURS DANS LE CORPS DES ISPV

Nom de l'ISPV	Dates	Organisme d'accueil et localisation (thèse)	Thème de recherche
Zélie LARDON Abandon après un an de thèse	2007 à 2010	Institut Pasteur UPRE DYLAH CeRBEP / INSERM U657 Ecole doctorale : Frontières du vivant	Réémergence des Lyssavirus chez les Chiroptères et adaptation à l'hôte
Eva PETIT	2007 - 2010	AFSSA de Lyon Unité épidémiologie 31, avenue Tony GARNIER 69364 LYON Cedex 07	Amélioration de réseaux d'épidémiologie de la faune sauvage en vue de la détection en temps réel de phénomènes rares et émergents Affectée depuis le 1 novembre au ECDC European Centre for Disease Prevention and Control (ECDC) SAU/EVD 17183 Stockholm, Sweden Tomtebodavagen 11A Soutenance de la Thèse prévue le 9 février
Franck FOURES	2007 - 2011	Sciences PO PARIS Centre de sociologie des organisations de sciences politiques	Retour d'expérience et expérience du risque
Séverine RAUTUREAU	2007 - 2011	AFSSA de Maisons-Alfort 23, rue du Général de Gaulle 94701 MAISONS ALFORT	Simulations d'épizooties de fièvre aphteuse et aide à la décision
Stéphanie DESVAUX	2008-2011	CIRAD UR "Animal et Gestion des risques intégrés" (AGIRs) dans le Département "Environnement et Société" Université de MURDOCH (PERTH, AUSTRALIE) Ecole des Sciences Vétérinaires et Biomédicales	Déterminants et schémas d'introduction, de diffusion et de persistance du virus Influenza Aviaire Hautement Pathogène H5N1 dans la région du Delta du Fleuve Rouge au Nord Vietnam ; conséquences en termes de surveillance et de contrôle
Boris OLLIVIER	2008-2012	INRA TSV Ivry UR Transformations sociales et politiques liées au vivant IEP -Sciences Po Paris	L'Europe de la santé animale : quels instruments pour une action publique harmonisée
Jean-Baptiste PERRIN	2008-2012	AFSSA de Lyon Unité épidémiologie 31, avenue Tony GARNIER 69364 LYON Cedex 07 INRA Theix	Modélisation spatio-temporelle de la mortalité des animaux de rente et détection précoce des anomalies
Céline DUPUY	2010-2014	AFSSA de Lyon Unité épidémiologie 31, avenue Tony GARNIER 69364 LYON Cedex 07 INRA Theix	Analyse et modélisation des données d'inspection en abattoir (ante et post mortem) dans l'objectif de contribuer à la surveillance épidémiologique de la population bovine
Gaël THEVENOT	2010-2014	Laboratoire CERIC (Centre d'études et de recherches internationales et communautaires) Faculté de droit et science politique Paul Cézanne d'Aix Marseille III	La construction d'une agriculture et d'une alimentation durables : le rôle du droit

Annexe IV : L'agenda pour le montage du projet doctoral

Janvier 2011 : Manifestation de votre intérêt pour un projet doctoral,

Entre janvier 2011 et avril 2011 : Echanges avec l'ENSV et si nécessaire avec Philippe FERLIN et Dominique PLANCHENAULT (respectivement président et vice-président du Groupe FCPR et Spécialistes du CGAER) pour affiner vos projets de thèse et préparer vos dossiers,

Début / Fin avril 2011 : Remise des dossiers (le canevas du dossier à rendre est présenté en Annexe V de ce courrier) ; ils seront examinés par des membres « rapporteurs » du groupe FCPR et Spécialistes ;

Mi-mai 2011 : audition devant le groupe et évaluation du projet de thèse: l'audition est présentée en Annexe VI.

Début juin 2011 : Présentation de l'évaluation de vos projets doctoraux au SRH et aux DAC du MAAPRAT et décision du SRH

Démarrage des FCPR en **septembre 2011**.

ANNEXE V - Dossier écrit à constituer pour une formation doctorale

Vous devrez présenter un projet d'affectation en FCPR sur la base d'un dossier écrit. Le contenu de ce dossier (une vingtaine de pages maximum, y compris annexes) est le suivant :

- **Fiche synthétique résumant le dossier** (le modèle sera fourni)
- **Présentation du candidat**
 1. Curriculum Vitae
 2. Présentation du parcours personnel et des motivations (dont présentation de la cohérence des choix de formations), éléments permettant d'apprécier « l'aptitude à la recherche ».
- **Présentation du projet de thèse**
 3. Description de la problématique et du sujet de thèse. Question(s) de recherche, état de l'art, innovation, plus-values, résultats potentiels. Identification du ou des champ(s) disciplinaire(s)
 4. Présentation argumentée des choix du Laboratoire d'accueil et de la Direction de thèse. Etablissement d'inscription et Ecole Doctorale.
 5. Description des collaborations envisageables ou envisagées avec d'autres établissements de recherche ou services relevant du MAAPART ou du MEEDLT. Positionnement vis-à-vis des compétences existant ou non au sein de ces établissements ou services.
- **Projet professionnel et mise en perspective du projet de thèse**
 6. Mise en perspective du projet de recherche vis-à-vis des employeurs (attentes et enjeux, valorisation des compétences et capacités, familles de métiers, international...).
 7. Identification et hiérarchisation de premiers scénarios des trajectoires possibles après la thèse.
- **Annexes**
 8. Bibliographie.
 9. Relevés des notes ou des évaluations lors de la formation
 10. Liste des principales personnes contactées pour la constitution du dossier (notamment au niveau des directions centrales du MAAPRAT, d'autres ministères ou d'établissements publics).

(11.) *Lettres d'appui permettant de mettre en perspective le projet (optionnel).*

ANNEXE VI – Canevas de l'audition par le groupe FCPR du CGAAER

- Chaque candidat est invité à présenter oralement son projet devant le groupe FCPR réuni en situation de commission d'évaluation, durant une quinzaine de minutes et de répondre aux questions des membres durant une quinzaine de minutes.
- Le (la, les) Directeur(s) de thèse du candidat est(sont) présent(s) durant l'audition et peu(ven)t être sollicité(s) pour apporter des compléments d'information demandés par la commission.
- La commission aura préalablement fait une lecture approfondie du dossier écrit du candidat et aura éventuellement sollicité un ou des avis d'expertise externe.
- Les critères d'évaluation des candidatures, sur la base de l'analyse des dossiers écrits et des auditions doivent permettre de qualifier globalement la qualité et la cohérence scientifiques du projet. Quatre critères principaux sont proposés :
 - **Potentiel du (de la) candidat(e)** : maturité, appropriation du projet, acquisition des pré-requis disciplinaires et excellence académique, etc.
 - **Qualité du projet de thèse** : qualité du positionnement scientifique et état de l'art, **identification de la question de recherche et de la démarche proposée**, intérêt du sujet, novation, prise de risque,...
 - **Qualité de l'encadrement** : qualité de la direction de thèse, équipe et lieu d'accueil, partenariats, école doctorale et établissement d'inscription.
 - **Cohérence et maturité du projet personnel**, mise en perspective, et employabilité ultérieure.

Annexe VII : Thématiques proposées par les directions centrales du MAAPRAT pour les FCPR 2011

DGER

La DGER est intéressée par les thématiques suivantes :

En sociologie de l'innovation : l'innovation en agriculture, ses outils, ses politiques. Spécificités et généricité. Outils et méthodes pour renforcer les liens recherche formation développement.

Thématiques correspondant à des engagements directs de la DGER (SDI) dans des dispositifs de recherche (EraNets) et sur lesquels un accompagnement de FCPR serait très utile :

- Développement de l'agriculture biologique (EraNetCoreOrganic)
- Services écosystémiques rendus par l'agriculture et politiques rurales (EraNetRuragri).

Par ailleurs la construction européenne (enseignement recherche et innovation) est une thématique qui touche au cœur de notre métier et sur laquelle nous serions prêts à accompagner une FCPR.

DGPAAT

Bureau des sols et de l'eau :

Le bureau est très intéressé par tout projet de recherche portant sur l'agronomie, les sols, et les systèmes économes en intrants (eau/nitrate/pesticides).

Bureau des actions territoriales et agroenvironnementales :

Au delà de la question des sujets. Il apparaît primordial que le MAAP se dote d'une réelle politique de valorisation des thèses conduites dans le cadre du programme FCPR. Au delà des thésards qui restent faire carrière dans leur domaine de recherche au sein des instituts de recherche qui les ont accueillis, et qui quittent donc de fait le MAAP, l'expertise renforcée par une thèse dans des domaines précis par des fonctionnaires restant dans les services du MAAP n'est souvent pas utilisés, les affectations n'étant souvent pas en adéquation avec l'expertise en question.

Bureau de la gestion des signes de qualité et de l'agriculture biologique :

Une proposition dans le cadre de ces thématiques de recherche : il s'agit des aspects économiques liés au SIQO (INRA, Cemagref ?) : Il ne s'agirait pas d'avoir une étude "macro-économique" du type "part des SIQO dans la production française" qui nécessite d'avoir des données qui n'existent peut-être pas encore aujourd'hui (observatoire des données économiques en cours de construction à l'INAO) mais il serait intéressant pour une exploitation "type" de pouvoir identifier - avantages et/ou contraintes (voire pertes ?) économiques par SIQO – une telle exploitation peut-elle survivre économiquement et le travail à mener en distinguant les différents signes : AOP, IGP, LR (pour la Bio cela existe déjà en partie probablement (qq études faites par des instituts techniques) mais pas totalement) Et même peut être en leur sein les différentes filières (ex : AOP viticoles ; AOP laitières ; AOP agroalimentaires ; IGP viticoles, IGP agroalimentaires ; LR viandes, LR oeufs, LR aquaculture etc.). La liste n'est pas exhaustive. Une telle étude permettrait pour l'administration (et l'INAO) d'avoir une réponse objective à donner aux professionnels quand ils proposent des modifications de conditions de production (qui ne vont pas forcément dans le sens de la qualité) mais qui assurément diminuent les coûts de production...

Une thématique portant sur les axes de travail du G20 agricole pourrait également être soutenue par la DGPAAT (voir annexe complémentaire)

DGAL

Orientations générales :

Le travail mené dans le cadre d'une thèse d'université permet d'acquérir un raisonnement à la démarche scientifique : émergence de questionnements au regard de l'état de la science, construction de protocoles, analyses et interprétations de résultats, prise en compte de la variabilité de données obtenues et des incertitudes liées à la mesure de variables biologiques, utilisation de résultats expérimentaux pour la proposition d'actions de maîtrise, mise en perspective de ces résultats pour l'émergence de nouveaux

questionnements. En outre, lorsque la thématique abordée est interdisciplinaire, la FCPR permet de confronter les points de vue de communautés scientifiques différentes.

La réalisation en trois ans d'un projet de recherche se proposant de créer, d'imaginer la science au-delà de l'existant permet à la fois de perfectionner des connaissances spécifiques — celles apportées par la discipline choisie — et d'acquérir des compétences personnelles transférables à d'autres métiers — prise de décision face à l'inconnu, évaluation des risques/enjeux, travail en équipe, synthèse rapide de connaissances, gestions des moyens financiers, humains, gestion du temps, capacité à gérer les problèmes et échecs pour atteindre son but, etc.

La plus-value apportée par la formation par la recherche ainsi que la lisibilité internationale immédiate de la thèse contribuent à faire de la thèse une expérience professionnelle unique valorisable à l'échelle mondiale. Par ailleurs, il est aussi de notre responsabilité d'identifier avec une anticipation suffisante, les grandes questions qui seront posées dans un avenir proche et pour lesquelles il faudra lancer des programmes ambitieux et nécessitant une exploration fine et approfondie.

Dans ce contexte, il semble nécessaire de proposer des sujets de FCPR d'intérêt pour la DGAI, en privilégiant les approches intégratives et inter-disciplinaires. Il est en outre indispensable d'envisager la question de l'employabilité à court et moyen termes des agents (possibilité d'affectation au terme de la FCPR et intégration dans un parcours professionnel).

Au-delà des thématiques relevant du cœur de métier de la DGAI, il semblerait intéressant d'envisager des sujets combinant sciences du vivant et sciences humaines et sociales, notamment dans le champ de l'économie de la santé ou de la perception sociétale des dispositifs de gestion des risques.

Propositions de thématiques de FCPR :

En épidémiologie (santé animale et des végétaux), afin de doter les plateformes régionales et nationales d'épidémiosurveillance mises en oeuvre à la suite des états généraux du sanitaire des compétences idoines ;

En sociologie : étude des déterminants de la perception des risques en santé publique vétérinaire (usage des antibiotiques en santé animale, etc...) ;

En « santé environnementale » (leptospirose).

DPMA

Deux sujets intéressent directement la DPMA :

1. Analyse des dynamiques spatio-temporelles des ressources et des couplages avec l'exploitation, à partir des données géo-référencées telles que les journaux de bord, les données observations à bord des navires de pêche, les données VMS et de campagnes océanographiques. Comment ces couplages peuvent évoluer en fonction du changement climatique ou des pratiques de pêche?
2. Un second sujet portant sur la conchyliculture et le programme de sélection génétique des huîtres dans le contexte des surmortalités pourrait également être proposé.

L'encadrement de ces deux sujets de thèse se ferait à l'Ifremer.

Agenda international : la Ministérielle agricole du G20

Pourquoi un G20 agricole ?

Le G20 s'intéresse fortement à la régulation des marchés financiers et de matières premières depuis la flambée des prix en 2007-2008.

En 2009, lors du G20 de Pittsburgh, les chefs d'État et de gouvernements ont émis des recommandations pour faire face à l'excessive volatilité des prix des marchandises, y compris agricoles, et décidé « *d'améliorer la régulation, le fonctionnement et la transparence des marchés financiers et des marchandises* ».

En effet, les crises récentes, en particulier la crise alimentaire de 2008, ont remis le sujet des fluctuations des prix agricoles sur le devant de la scène internationale.

Le G20 est une instance appropriée pour traiter des questions de coopération économique dans le domaine agricole permettant de répondre aux enjeux de sécurité alimentaire et de stabilité économique mondiale. En effet, le G20 rassemble les pays les plus puissants au niveau agricole, à la fois en termes de consommation et de production. Les pays du G20 représentent environ 65% des terres arables du monde et 77% de la production mondiale de céréales en 2008.

Le Président de la République a souhaité faire de la volatilité des prix des matières premières, notamment agricoles, une priorité de la présidence française du G20, et mener une réflexion en particulier sur la transparence, le dialogue producteur/consommateur et la régulation des marchés dérivés. Il l'a notamment rappelé dans son discours du 25 août 2010 devant les Ambassadeurs.

Les marchés agricoles ont un fonctionnement spécifique et ils sont liés à la sécurité alimentaire. Une approche spécifique de la volatilité des prix agricoles permettra donc de traiter sous un angle « agricole » les questions de développement et de sécurité alimentaire, ainsi que de gouvernance mondiale, qui sont deux autres enjeux de la présidence française.

La ministérielle agricole pourrait avoir lieu mi-2011 à Paris.

Les axes de travail pour le G20 agricole

4 grands axes de travail sont aujourd'hui identifiés :

AXE 1 : COMMENT AMELIORER LA COORDINATION INTERNATIONALE DES CRISES DES MARCHES AGRICOLES ?

Un des objectifs principaux du G20 agricole est l'**amélioration de la gouvernance mondiale en matière agricole**. Le G20 agricole pourrait travailler à la réforme des institutions existantes pour faire évoluer les mandats et obtenir des structures réactives, capables de créer du dialogue et de prendre des décisions communes.

AXE 2 : COMMENT AMELIORER LA TRANSPARENCE ET L'INTEGRITE DES MARCHES AGRICOLES PHYSIQUES ?

L'information sur les marchés physiques est capitale dans la formation des prix. L'absence d'informations ou la mauvaise qualité de ces informations crée des incertitudes. Ces incertitudes et l'interprétation qui en est faite peuvent entraîner la formation de bulles spéculatives comme cela a été le cas en 2007-2008 par exemple. Le problème de la transparence des marchés physiques se retrouve à plusieurs échelles : locale, nationale, régionale, mondiale.

Le G20 agricole pourrait mener une réflexion sur la mise en place d'un plan d'action pour améliorer l'information et la transparence sur les marchés physiques et améliorer ainsi la pertinence des anticipations des acteurs du marché.

Afin d'améliorer l'intégrité des marchés agricoles physiques, le G20 agricole pourrait réhabiliter les politiques de stockage, via le lancement d'une réflexion sur des règles partagées de bonne conduite.

AXE 3 : COMMENT AMELIORER LA COUVERTURE DU RISQUE ?

L'objectif serait d'améliorer le **fonctionnement des marchés financiers et des marchés à terme** pour qu'ils jouent efficacement leur rôle dans la couverture des risques agricoles : les mesures envisageables s'inscrivent dans le cadre d'une régulation globale des marchés de dérivés de matières premières (filiales « finances » et « énergie » du G20).

Un état des lieux des mécanismes et instruments existants ou en projet au niveau international, l'étude de la faisabilité d'un projet de couverture du risque prix au niveau international pour les pays pauvres importateurs nets de céréales et **la mise en place d'instruments de couverture adaptés**, aux niveaux local et régional, dans les pays les plus pauvres pourraient être envisagés dans le cadre du G20 agricole.

AXE 4 : COMMENT SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE A LONG TERME ?

Les recommandations dans ce domaine feront référence au sujets traités dans de la filière « développement du G20 ». La recherche et développement agronomique fait partie de cet axe.

SOUTENIR LA RECHERCHE ET LE DEVELOPPEMENT POUR AMELIORER LA PRODUCTION AGRICOLE

La recherche et le développement sont fondamentaux pour améliorer la production (donc accroître la sécurité alimentaire nationale), de manière durable (en limitant notamment la dépendance énergétique des exploitations) et s'adapter au changement climatique.

Le rapport de la Banque mondiale sur le développement dans le monde (2008), *L'agriculture au service du développement*, recommande un regain d'investissement dans les institutions de recherche et de développement agricole et une interaction plus forte entre chercheurs et agriculteurs afin de développer des solutions durables au problème de la sécurité alimentaire.

La réforme du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (CGIAR en anglais) et les travaux du Forum mondial de la recherche agricole (GFAR) vont dans le même sens avec une programmation concertée des activités des différents centres de recherche du CGIAR dans le cadre de "Consortium Research Programs".

Le G20 de Séoul a adopté un plan d'action pour le développement, constitué de 9 piliers. L'un de ces piliers est la sécurité alimentaire et c'est dans ce pilier que le plan d'action prévoit notamment de renforcer la recherche agronomique existante et de construire les capacités sur les systèmes productifs et les technologies d'agriculture tropicale.

Dans ce cadre, la filière « développement » du G20 prévoit de mobiliser le CGIAR. La France pourrait mettre à profit son statut de pays-hôte du CGIAR pour renforcer le partenariat entre instituts de recherche avancés des pays développés et émergents et systèmes nationaux des pays en développement en organisant par exemple une conférence des organismes de recherche des pays du G20.

Le G20 agricole pourra également aborder cette question, en le reliant au sujet « volatilité des prix agricoles ». Aujourd'hui, les instituts de recherche français (CIRAD, Cemagref, INRA, IRD) ont fait quelques propositions en ce sens (imagerie satellitaire, riz, Observatoire des Agricultures du Monde), non validées à ce stade.

L'ORGANISATION DU MAAPRAT

Le G20 « finances » est piloté par le Ministère des Finances (DG Trésor).

Le G8 et le G20 « développement » est piloté par le Ministère des affaires européennes et étrangères.

Pour le G20 agriculture, la coordination des travaux est assuré par le Service des relations internationales de la DGPAAT. Des réunions de travail régulières sont organisées, en fonction des sujets, avec les bureaux compétents au sein de la DGPAAT et avec d'autres directions (SG-CEP et DGER notamment).

Au niveau du Cabinet, des réunions régulières sont mises en place depuis le mois de septembre avec les instituts de recherche français pour alimenter la réflexion. Ces réunions sont organisées en collaboration avec le DGPAAT, le CEP et la DGER.